



# PROCES-VERBAL

## DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE MUNICIPALE DE ST-MARTIN

MARDI 14 JUIN 2022

LIEU ET DATE : Salle bourgeoisiale / Mardi 14 juin 2022 à 19h30

---

Régulièrement convoquée par affichage dans tous les villages de la Commune, l'assemblée primaire municipale est réunie à 19h30 à la salle bourgeoisiale de St-Martin.

L'ordre du jour prévu est le suivant :

1. Ouverture de l'assemblée et vérifications d'usage
2. Présentation des comptes 2021
3. Rapport de l'organe de révision (Fiduciaire Fidag SA)
4. Comptes 2021 et rapport de l'organe de révision ; Approbation
5. Informations communales
6. Divers

### 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE

**Le Président Alain Alter** ouvre l'assemblée et salue cordialement les personnes présentes.

**Le Président** remercie ses collègues du Conseil municipal pour l'engagement dont ils font preuve au service de la population de St-Martin. Il remercie également le personnel de l'administration communale et des services techniques pour la qualité de leur travail.

L'assemblée primaire a été convoquée le 19 mai 2022 par affichage aux piliers publics, livret explicatif envoyé à tous les ménages et publication sur le site internet de la Commune. L'ordre du jour figure sur la convocation de l'assemblée.

L'ordre du jour est ensuite soumis à l'approbation de l'assemblée. Celui-ci est adopté sans aucune modification.

Les bases légales en vigueur qui régissent la convocation et la tenue de la présente assemblée sont portées à la connaissance des citoyens (Loi sur les Communes).

**Le Président** désigne MM. Patrice Gaspoz et Bernard Voide, en qualité de scrutateurs et précise que le procès-verbal de l'assemblée sera tenu par M. Michel Gaspoz, Secrétaire communal.

## 2. PRESENTATION DES COMPTES 2021

**Le Président** présente les comptes d'investissements 2021 de la Municipalité. Les comptes de fonctionnement sont commentés par **le Secrétaire communal**.

Les résultats comptables de l'exercice 2021 présentent les principaux chiffres suivants :

- Charges de fonctionnement avant amortissements : CHF 5'309'473.04
- Recettes de fonctionnement : CHF 6'609'569.69
- Marge d'autofinancement : CHF 1'300'096.65
- Investissements bruts : CHF 1'338'324.14
- Recettes sur investissements : CHF 150'892.25
- Investissements nets : CHF 1'187'431.89
- Amortissements ordinaires : CHF 928'095.68
- Amortissements complémentaires : CHF 358'000.00
- Fortune au bilan : CHF 7'901'957.62
- Fortune nette : CHF 329'865.81
- Fortune nette par habitant : CH 392.00

## 3. RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION (FIDUCIAIRE FIDAG SA)

**Jessy Rudaz**, expert-réviseur responsable, donne lecture du rapport établi par la Fiduciaire Fidag, laquelle recommande d'approuver les comptes annuels 2021.

## 4. COMPTES 2021 ET RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION ; APPROBATION

Les comptes 2021 de la Municipalité ont été préalablement approuvés par le Conseil municipal en séance du 19 mai 2022 et soumis à la consultation publique durant le délai légal.

*Soumis au vote, l'assemblée primaire approuve, à l'unanimité et à main levée, les comptes 2021 de la Municipalité de St-Martin et donne pleine et entière décharge aux organes responsables.*

## 5. INFORMATIONS COMMUNALES

**Le Président** présente et commente les thèmes énumérés ci-dessous, traitant de l'activité communale :

- Route cantonale Liez – St-Martin (carrefour au Sud de l'église) dont les travaux devraient être achevés en septembre 2022
- Projet de liaison câblée Euseigne – St-Martin
- Travaux d'agrandissement du home St-Sylve

- Application de LAT et révision du plan d'affectation des zones (PAZ) et du règlement communal des constructions et des zones (RCCZ)
- Soirée d'accueil des nouveaux habitants

## 6. DIVERS

**Le Président** ouvre la discussion et donne la parole à l'assemblée.

### **Question de M. Lionel Aimonino**

**M. Aimonino** constate une vitesse excessive des véhicules au village d'Eison et suggère une baisse de la limitation de vitesse pour des raisons de sécurité des piétons et des enfants.

**Le Président** invite M. Aimonino à transmettre à la Commune de St-Martin une demande écrite de réduction de la limitation de vitesse au village d'Eison, laquelle sera traitée en collaboration avec le Service cantonal de la mobilité.

### **Question de M. Francis Pralong**

**M. Pralong** observe que des nids de poule se sont formés sur la route forestière reliant Grangeneuve à La Plantation. Il propose que des travaux d'entretien soient effectués afin de remédier à ce problème.

**Le Président** prend acte de la demande formulée par M. Pralong, laquelle sera transmise au service technique communal.

**MM. Michel Rappaz et Jean-François Walther**, en leur qualité de nouveaux habitants de la Commune, expriment leur satisfaction et contentement d'avoir choisi la Commune de St-Martin comme nouveau lieu de domicile.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt l'assemblée primaire municipale, laquelle est suivie de l'assemblée primaire bourgeoisiale.

## MUNICIPALITE DE SAINT-MARTIN

**ALAIN ALTER**  
Président

**MICHEL GASPOZ**  
Secrétaire communal